



DÉFI DE BONN:

UNE INITIATIVE DE RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Elie HAHIZUMWAMI
UICN-PACO
elie.hakizumwami@iucn.org

*Atelier de validation des
opportunités de restauration des
paysages en Côte d'Ivoire*
Abidjan, 21 – 22 juin 2016



VISION ET MISSION DE L'UICN

VISION: UN MONDE JUSTE QUI VALORISE ET CONSERVE LA NATURE

Mission: Influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable



CONTEXTE

- Contexte: Potentiel globale de restauration des paysages forestiers: 2 milliards ha d'opportunités pour la restauration des paysages forestiers
(<http://www.bonnchallenge.org/content/global-opportunity-map>)
- 2011: Bonn challenge : “Restaurer 150 million hectares de terres déboisées et dégradées d'ici 2020” (Initiative mondiale lancée par l'Allemagne et l'UICN)
- 2014: Extension de l'objectif du Défi de Bonn à 350 million hectares des terres dégradées et déboisées d'ici 2030 (Déclaration de New York sur les forêts).



- La **restauration des paysages forestiers est un processus de long terme** qui permet de rétablir la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain au sein des paysages forestiers déboisés ou dégradés.
- Elle porte sur la « **restauration** » parce qu'elle implique de **rétablir et/ou accroître la productivité biologique** d'une région afin d'obtenir tous les avantages possibles pour ses habitants et la planète.
- Elle porte sur **les « paysages »** parce qu'elle implique des bassins versants, des territoires ou même des pays entiers dans lesquels **de nombreuses utilisations des terres interagissent**.
- Elle porte sur **les « forêts »** parce qu'il s'agit d'augmenter le nombre et/ou la santé/productivité **des arbres dans une zone donnée**.
- Elle est « **de long terme** », car elle nécessite une **vision pluriannuelle** des fonctions et des avantages écologiques pour le bien-être humain.
- **Initialement, les projets de restauration forestière se focalisaient sur la restauration du couvert forestier à des fins économiques ou pour rétablir les fonctions de protection de la forêt.**

- **PRINCIPALES CAUSES DE LA DEFORESTATION ET DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET DES TERRES EN AFRIQUE**



UTILISATION NON DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES



PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES NON DURABLES





PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

- Croissance démographique et recours à la déforestation pour les nouvelles terres agricoles





EXPLOITATION ANARCHIQUE DES MINES ET CARRIÈRES



BOIS ÉNERGIE



FEUX DE BROUSSE





IMPACTS MAJEURS

PERTE DU COUVERT VÉGÉTAL ET DE LA BIODIVERSITÉ



EROSION ET ÉBOULEMENT



INONDATIONS ET POLLUTION DES LACS ET DES RIVIÈRES



DIMINUTION DE LA FERTILITÉ DES SOLS



PÉNURIE EN BOIS ÉNERGIE



PAUVRETÉ





LIENS ENTRE LA RESTAURATION DES PAYSAGES ET LES PROCESSUS GLOBAUX ET STRATÉGIES SECTORIELLES NATIONALES

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici 2020, garantir la préservation, **la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes,**
- 15.2 D'ici 2020 promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, **restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement;**
- 15.3 D'ici 2030, **lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés,** notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres
- 15.4 D'ici à 2030, **assurer la préservation des écosystèmes montagneux,** notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable;
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour **réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité.**
- 15.6. **Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux** pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment **aux fins de la préservation des forêts et du reboisement**

CDB ET OBJECTIFS D'AÏCHI

- **Objectif 5** appelle les pays doivent réduire de moitié au moins, et si possible ramené à près de zéro, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, réduire sensiblement la dégradation et la fragmentation des habitats d'ici à 2020
- **Objectif 15** appelle les pays à remettre en état au moins 15% de leurs écosystèmes dégradés d'ici à 2020.
- **CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- Renforcer les stocks de carbone forestier dans le cadre de l'Initiative REDD+ et Fonds Climat;

ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Article 5

- 1. Les Parties devraient **prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre** comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention, notamment les forêts.
- 2. Les Parties sont invitées à prendre des mesures pour appliquer et étayer, notamment par des versements liés aux résultats, le cadre existant défini dans les directives et les décisions pertinentes déjà adoptées en vertu de la Convention pour : **les démarches générales et les mesures d'incitation positive concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;** et d'autres démarches générales, notamment des démarches conjointes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, tout en réaffirmant qu'il importe de promouvoir, selon qu'il convient, les avantages non liés au carbone associés à de telles démarches.

Côte d'Ivoire:

- **Mise en cohérence des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) avec les stratégies de limitation de la déforestation** (processus REDD+) à travers un schéma directeur d'aménagement du territoire à 2030 (sécurisation du foncier) en concertation avec chacune des filières agricoles et les territoires
- **La restauration des forêts classées** avec l'implication des communautés locales
- Facilitation de **la réhabilitation des terres dégradées et du reboisement des zones de savanes**, et renforcer les stocks de carbone dans les forêts dégradées à travers la promotion du reboisement villageois
- Mise en place d'un système d'incitation de type paiement pour service environnementaux (PSE) afin **encourager le reboisement villageois et la conservation des forêts naturelles dans le domaine rural** et soutenir les petits producteurs
- **Reboisement** avec des essences à croissance rapide à vocation bois énergie ;
- **Promotion de foyers améliorés et des alternatives en charbon de bois** à travers la valorisation de la biomasse agricole
- Découplage de la production agricole et de la déforestation via **la promotion de pratiques agricoles intensives à impacts réduits sur l'environnement et l'agroforesterie**

Engagements au Défi de Bonn: 96,43 million ha sur 150 million ha (64%) (<http://www.bonnchallenge.org/>)

Africa (47,30 ha)

- ✓ Ethiopia: 15 millions ha,
- ✓ RDC: 8 millions ha,
- ✓ Kenya: 5.1 million ha
- ✓ RCA: 3,5 millions ha
- ✓ Niger: 3,2 millions ha
- ✓ Uganda: 2,5 millions ha,
- ✓ Rwanda: 2 millions ha
- ✓ Burundi: 2 millions ha
- ✓ Congo: 2 millions ha
- ✓ Liberia: 1 million ha
- ✓ Mozambique: 1 million ha
- ✓ Ghana: 1 million ha
- ✓ Madagascar: 1 million ha
- ✓ Côte d'Ivoire: ???? Million ha

America (33,75 ha)

- ✓ US Forest Service: 15 millions ha
- ✓ Mexico : 8,55 millions
- ✓ Peru: 3 million ha
- ✓ Guatemala: 1,2 millions ha,
- ✓ Costa Rica: 1 millions ha
- ✓ El Salvador: 1 millions ha
- ✓ Colombia: 1 millions ha,
- ✓ Honduras: 1 millions ha
- ✓ Chili: 1 million ha,
- ✓ Brazil : 1 million ha

Asia (14, 38 ha)

- ✓ India: 13 millions ha
- ✓ Asia Pulp & Paper: 1 million ha
- ✓ Pakistan: 384 000 ha

PROCESSUS D'ENGAGEMENT

- Les gouvernements, les entreprises privées, les communautés, les ONG et d'autres acteurs propriétaires ou gestionnaire des terres peuvent s'engager pour la restauration des terres à travers une déclaration en spécifiant la superficie de leur engagement d'ici 2020 ou 2030.
- Les engagements au Défi de Bonn sont soumis au Secrétariat du GPFLR.
- Ils sont enregistrés et diffusés sur le site Internet du GPFLR.
- Le GPFLR peut apporter un appui aux initiatives d'analyse, d'évaluation et de suivi de la restauration émanant des pays engagés au Défi de Bonn.



Exemple d'un engagement (Congo-Brazzaville)



THE GLOBAL
PARTNERSHIP
ON FOREST
LANDSCAPE
RESTORATION



DECLARATION DE LA CONTRIBUTION DU CONGO AU DEFI DE BONN POUR LA RESTAURATION DE 2 MILLIONS D'HECTARES D'ICI 2030

La République du Congo, mon pays, renferme des paysages et écosystèmes variés, très riches en ressources naturelles et biodiversité (eau, faune, flore et mines). La forêt constitue l'un des piliers de ces écosystèmes, puisqu'elle occupe plus de 65% des 342 000 km² que compte le territoire national, et un support incontournable pour l'essor tant des économies locales que de l'économie nationale. Malgré l'importance de ces ressources, les diverses pressions anthropiques, notamment aux fins de la production agricole, du bois-énergie, d'expansion urbaine, de l'exploitation non durable du bois, et plus récemment, d'extraction minière, continuent à les affecter de manière alarmante. Les impacts associés à ce phénomène se traduisent notamment à travers les émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la capacité de séquestration et de stockage de carbone, la perte de la biodiversité et de la fertilité des sols, l'érosion des sols, l'ensablement et la pollution des points d'eau, ainsi que la pauvreté des populations humaines,

Préoccupé par cette situation, et pour renverser la tendance, mon pays ne ménage aucun effort en faveur des initiatives de conservation et de gestion durable de ces ressources. On peut citer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières de production du bois, dont plus de 2 millions d'hectares sont certifiés FSC, le réseau d'aires protégées qui occupe près de 13% du territoire national, le lancement d'un Programme National d'Afforestation et de Reboisement (P_{RD}NAR) sur une superficie de 1 millions d'hectares d'ici 2025, pour atténuer la pression sur les forêts naturelles.

Bien que les résultats enregistrés à ce jour soient encourageants, il importe de souligner que le chemin à parcourir pour endiguer la vitesse croissante de la dégradation des écosystèmes forestiers et savanicoles à travers le territoire national est encore long, et que les interventions à court, à moyen et long termes s'avèrent nécessaires.

Ainsi :

- Conscient que la restauration des zones dégradées contribue à l'accroissement de la capacité de séquestration et de stock de carbone, à l'atténuation des effets du changement climatique, et au développement des populations surtout en milieu rural ;
- Reconnaissant l'importance de l'engagement de la communauté internationale à travers le Défi de Bonn de restaurer les terres dégradées et déboisées sur les superficies totalisant 150 millions d'hectares d'ici 2020 et 350 millions d'hectares d'ici 2030,
- Reconnaissant le lien direct entre le Défi de Bonn et les processus globaux en rapport avec les forêts et le développement, notamment la Convention sur les changements climatiques et REDD+ et l'Accord de Paris sur le Climat ; la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi, la Convention sur la lutte contre la Désertification, ainsi que les Objectifs de Développement Durable ;

Mon pays s'engage à restaurer 2 millions d'hectares, comme contribution à l'objectif du « Défi de Bonn », incluant le million d'hectares du Programme susmentionné. Le Congo invite ainsi ses partenaires à lui apporter leurs soutiens pour atteindre cet objectif d'importance internationale. Spécifiquement, le Congo invite l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) à lui apporter un encadrement technique pour progresser dans la mise en œuvre de cet engagement.

Fait à Brazzaville, le 03 mars 2016

Le Ministre de l'Economie Forestière
et du Développement Durable

Henri DJOMBO





QUELQUES INITIATIVES DE PROMOTION DU DÉFI DE BONN

- **GPFLR:** Restauration des terres dégradées et déboisées sur 150 millions d'hectares d'ici 2020, et 350 millions d'ici 2030 à travers le monde.
- **AFR100:** Contribution africaine au Défi de Bonn par la restauration de 100 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés d'ici 2030. **Cet objectif en cours de promotion par NEPAD, WRI, BMZ a été approuvé par l'Union Africaine.**
- **Initiative 20X20:** Contribution des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes au Défi de Bonn par la restauration de 20 millions d'hectares des terres dégradées d'ici 2020. **Appui de WRI, CATIE, CIAT, UICN**
- **The International Climate Initiative (IKI)** du Ministère Allemand de l'Environnement , la Conservation de la Nature, Construction et Sécurité Nucléaire (BMUB).
- **The Restoration Initiative (TRI):** Programme conjoint entre UICN, UNEP et FAO grace au financement de GEF et autres partenaires
- **D'autres initiatives** par les partenaires Membres du GPFLR: Banque Mondiale, UNEP, FAO, PNUD, etc.



MEMBRES DU GPFLR

1. ARC - Alliance of Religions and Conservation
2. CARE International
3. CBD - Secretariat of the Convention on Biological Diversity
4. CIFOR - Centre for International Forestry Research
5. Commonland
6. FAO - Food and Agriculture Organization of the United Nations
7. FORIG - Forest Research Institute Ghana
8. Global Mechanism for the UN Convention to Combat Desertification
9. ICRAF - World Agroforestry Centre
10. IMFN - International Model Forest Network
11. IUCN - International Union for Conservation of Nature
12. IUFRO - International Union of Forest Research Organizations
13. ITTO - International Tropical Timber Organization
14. PROFOR - Program on Forests
15. Tropenbos International

16. UNCCD - Secretariat of the United Nations Convention to Combat Desertification
17. UNFF - Secretariat of the United Nations Forum on Forests
18. UNEP - United Nations Environment Programme
19. UNEP - World Conservation Monitoring Centre (WCMC)
20. World Bank
21. World Resources Institute
22. Wageningen University and Research
23. WWF

GOUVERNEMENTS

16. El Salvador,
17. Finlande,
18. Italie,
19. Kenya,
20. Japon,
21. Liban,
22. Afrique du Sud,
23. Suisse,
24. Royaume Uni
25. Afrique du Sud

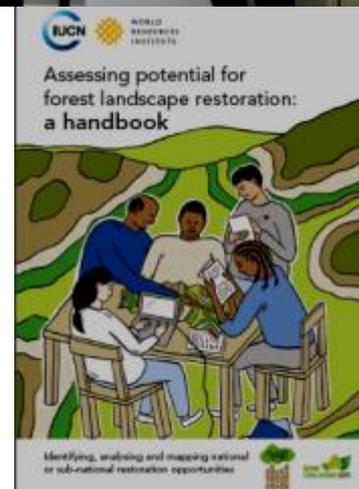
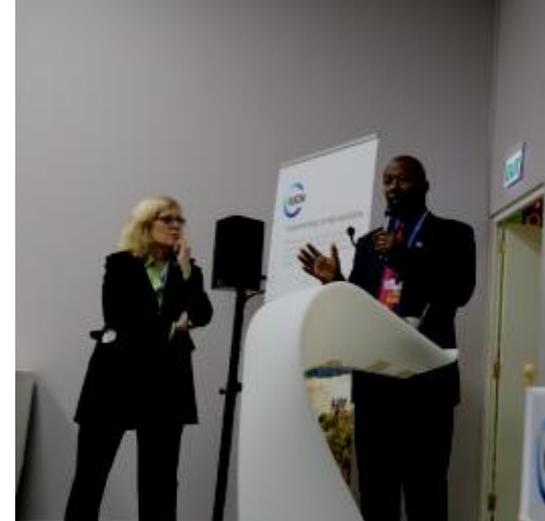


**THE GLOBAL
PARTNERSHIP
ON FOREST
LANDSCAPE
RESTORATION**



STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Engagement des pays au Bonn Challenge;
- Saisir les opportunités qu'offre le concept de "*restauration des paysages forestiers*" pour progresser vers le développement durable et la sécurité alimentaire;
- Évaluations des opportunités de restauration et identification des pratiques appropriées (MEOR);
- Renforcement des capacités des acteurs clés;
- Planification participative de l'occupation des terres dans une perspective interdisciplinaire;
- Des partenariats greffés sur les conventions et stratégies sectoriels pertinents;
- Communication et sensibilisation, etc.



- Réhabilitation des forêts dégradées
- Enrichissement des forêts dégradées;
- Mis en défens pour la régénération naturelle





PRATIQUES

- Reboisement;
- Agroforesterie



PRATIQUES

Lutte anti-érosive et
stabilisation des terres



BENEFICES

- Amélioration de manière durable de l'apport de biens et des services issus du **reboisement, de l'agriculture durable, de la foresterie et de mise en défends**;
 - Accroissement du couvert forestier (ODD/CBD&CCC/accord Paris);
 - Protection des bassins versants (CLD)
 - Atténuation des effets du changement climatique (CCC/accord Paris),
 - Conservation de la biodiversité (ODD, CBD et Objectifs d'Aïchi),
 - Amélioration de la protection des sols et des sources d'eau (CLD),
 - Amélioration de la sécurité alimentaire (ODD),
 - Lutte contre la pauvreté (ODD),



CONCLUSIONS

- Les pays fournissent des efforts pour renverser la tendance de dégradation des paysages et ses conséquences.
- **Cependant, les moyens (techniques et financiers) pour répondre à l'ampleur de la dégradation des écosystèmes forestiers et des sols sont très limités que l'appui des partenaires est nécessaire (notamment à travers les mécanismes REDD+ et Fonds Climat, etc.)**

Restauration des paysages forestiers ...



... pour un monde meilleur

MERCI POUR VOTRE ATTENTION